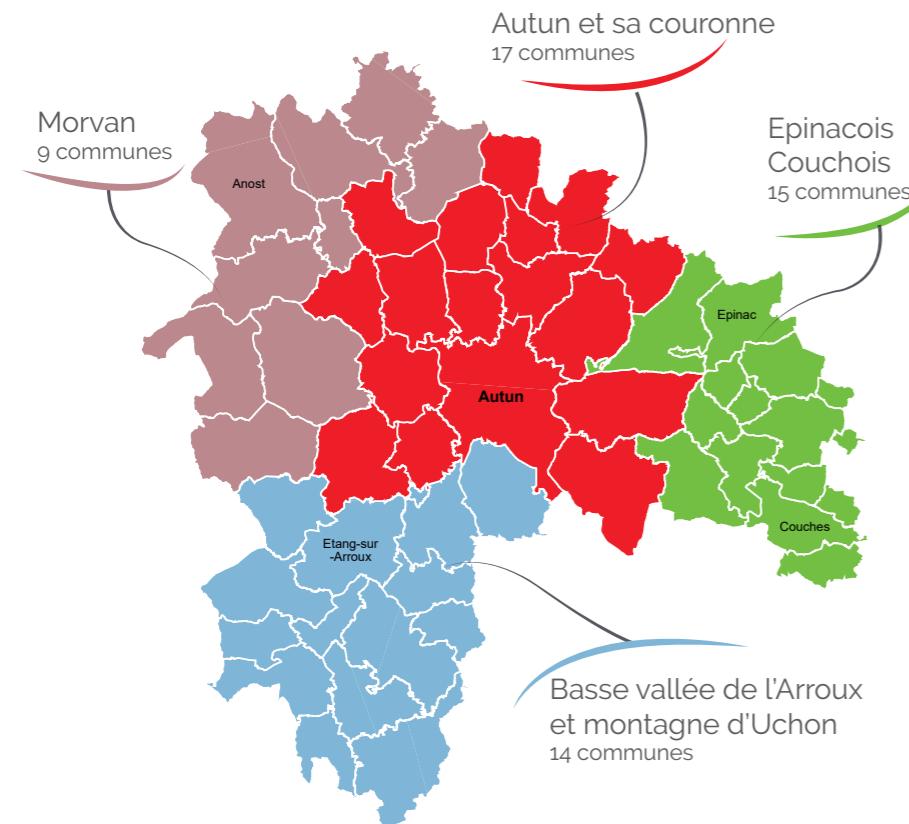
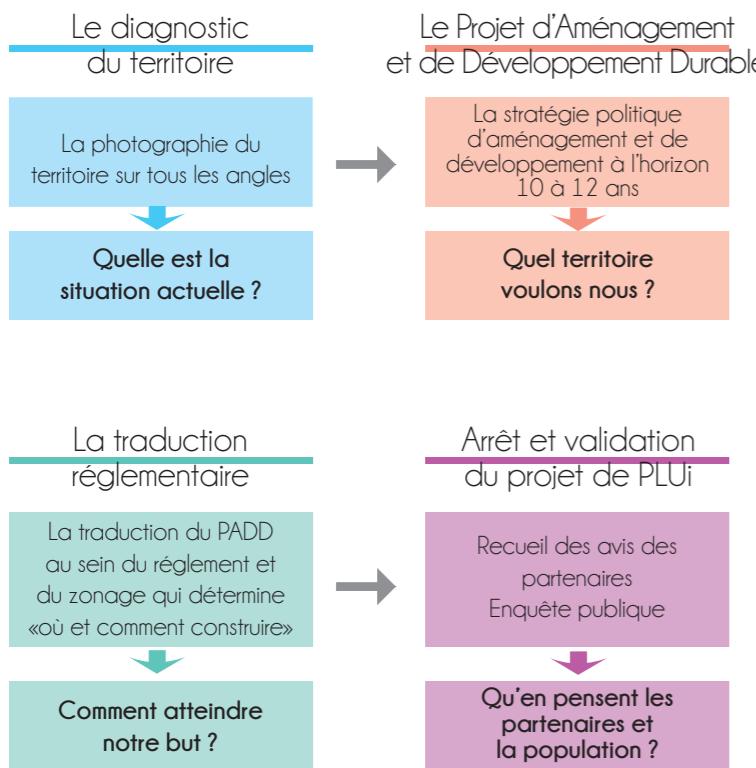


LE TERRITOIRE



LE PROCESSUS



POURQUOI RÉALISER UN PLUI ?

UN PROJET DE TERRITOIRE COMMUN

- Formaliser un projet territorial cohérent et équilibré pour l'habitat, le développement économique et touristique, l'agriculture et la valorisation du cadre de vie ...
- Se doter d'un document stratégique permettant de faire face plus efficacement aux dynamiques du territoire et qui donne de la lisibilité aux projets de développement.

INTÉGRER LES NORMES SUPÉRIEURES

- Les nouvelles lois nationales
- Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)
- Le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLH (programme Local de l'Habitat) ...

HARMONISER LES RÈGLES ET EFFACER LES EFFETS DE «FRONTIÈRES»

- Mettre en place des règles communes permettant d'organiser le développement tout en respectant les spécificités de chaque commune (patrimoniales, architecturale, paysagères...)
- Avoir une politique cohérente et concertée en matière d'habitat, de développement économique
- Préserver et valoriser les atouts du territoire (paysage, milieux naturels...)

LES PRINCIPES À INTÉGRER DANS LA DÉMARCHE

Un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages



La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale en tenant compte des équilibres entre l'emploi et l'habitat et les modes de transport...



Une utilisation économique de l'espace et la maîtrise des déplacements



Le respect de l'environnement : ressources naturelles, risques et nuisances, effet de serre, énergie ...



1 Le diagnostic du territoire

2 Le projet de territoire ou PADD (Le projet d'aménagement et de développement durable)

3 La traduction du projet

- Zonage
- Règlement
- Orientations d'Aménagement et de Programmation



3 Les annexes

A noter : une évaluation environnementale est réalisée de manière itérative, tout au long de l'élaboration du PLUi